

Code INSEE : 20008531400082	Décision Modificative	Département : Creuse
Etablissement : REGIE MUNICIPALE SAINT-DIZIER-M	Année 2022	Poste C : 023-200085314-20221221-2022092-BF
Budget : Régie municipal	Page n° 1	Date de Séance : 21/12/2022

Virement de crédit

N° 01

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	19
PRESENTS	12
dont VOTANTS	14

L'an deux mil vingt deux , le vingt et un décembre, le Conseil D'exploitation de Saint dizier Masabraud, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20h00, sous la présidence de Mme SALADIN Christine, Président.

Date de la convocation du Conseil D'exploitation : 16/12/2022

Etaient PRESENTS : Présents :

Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura, MM. COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, KAPLAN Iskender, LAROCHE Michel, MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique

Pouvoirs :

M. ROYERE a donné pouvoir à Mme SALADIN, M. AUMEUNIER a donné pouvoir à M. PETIT-COULAUD

Etaient ABSENTS : Absents :

Mmes LEGRAND Coline, ROYERE Julie, MAINGOUTAUD Elodie,

Excusés :

MM. AUMEUNIER Sébastien, ROYERE Joël,

Le Conseil D'exploitation sur décision du Président,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : D 2022/092.

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Achats de marchandises	607	2 800.00		
Salaires, appointements, commissions de base			6411	330.00
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			6451	1 680.00
Cotisations aux mutuelles			6452	450.00
Cotisations aux caisses de retraites			6453	340.00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		2 800.00		2 800.00

Le Conseil D'exploitation approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission à la Préfecture en date du 22/12/2022 et de la publication en date du 22/12/2022.

A Saint dizier Masabraud, le 21/12/2022

Pour extrait conforme,

Le Président

Adjointe
C. Saladin



de secrétaire de
séance
Dominique SCAFONE